

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 20 / 2026

Envoyé en préfecture le 27/02/2026

Reçu en préfecture le 27/02/2026

Publié le

ID : 005-210500773-20260227-202620-DE

Nombre de conseillers

En exercice : 11

Présents : 6

Votants : 8

L'an deux mille vingt-six

le 26 février à 8 heures 30

**le Conseil Municipal de la commune de
Molines en Queyras s'est réuni en session
ordinaire sous la Présidence de
GARCIN Valérie, Maire**

Date de la convocation : le 17 février 2026

Présents : ALLAIX Romain, BONNIN Gilbert, CHALLOT Serge, FOUQUE Christian, GARCIN Michel, GARCIN Valérie.

Absents : ARMANET Carole (pouvoir à FOUQUE Christian), CLEMENCEAU Philippe, GICQUEL Mathieu, HOUSSET Raphaël, ROUX Delphine (pouvoir à CHALLOT Serge).

Secrétaire de séance : GARCIN Michel.

OBJET : Participation exceptionnelle à Anim'Agnel dans le cadre du comité culturel pour les visites « les Pierres de Molines ».

Madame le Maire rappelle que la commune de Molines verse une subvention à l'association pour l'organisation des animations et des manifestations, ainsi que pour la prise en charge du salaire de la personne exerçant la fonction d'animatrice/hôtesse d'accueil, et des frais afférents à la partie administrative de l'association.

Durant l'année 2025, l'association a engagé une animation dont les frais incombent au Comité Culturel.

Ainsi, cet événement exceptionnel concernant une dépense non prévue au programme d'animation présenté par l'association en début d'année, nécessite un complément de subvention de 280 €, qui sera versée par la commune pour couvrir cette charge exceptionnelle. Cette somme viendra en déduction de la subvention attribuée par la commune au Comité Culturel.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'attribution d'une subvention complémentaire d'un montant de 280 € à l'association Anim'Agnel.

Vote : Pour à l'unanimité

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Le Maire

GARCIN Valérie

